

COALITION
QUÉBÉCOISE POUR LE
MARIAGE CIVIL
DES COUPLES
DE MÊME SEXE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Il est temps de mettre fin à l'obstruction systématique

Le Parlement canadien doit adopter immédiatement le projet de loi autorisant le mariage des couples de même sexe à travers le Canada

Membres

Association des mères lesbiennes

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Égale Canada

Fédération des femmes du Québec

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (CSQ)

Fondation Émergence

Gai Écoute

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec, FTQ)

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (section Québec, FTQ)

Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec

Montréal, le 15 juin 2005. « Le débat entourant le projet de loi C-38 sur le mariage civil des couples de même sexe a assez duré », a affirmé Madame Évangéline Caldwell, coordonnatrice de la Coalition québécoise pour le mariage civil des couples de même sexe. « Nous demandons aux députés de tous les partis politiques représentés à la Chambre des Communes de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Parlement adopte ce projet de loi dans les plus brefs délais avant l'ajournement des travaux pour l'été ou même pendant l'été s'il le faut », a ajouté Claude Côté, coprésident de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec. Monsieur Gilles Marchildon, directeur général d'Égale Canada, a fait « un appel particulier au Premier Ministre Paul Martin afin qu'il fasse preuve de leadership et de détermination jusqu'à la fin du processus législatif. »

« L'obstruction systématique des députés conservateurs depuis le dépôt du projet de loi est tout à fait inacceptable et doit cesser immédiatement », a ajouté Monsieur Jean-Pierre Le Clerc, Président du Comité des gais et lesbiennes de la FTQ et du Comité du triangle rose du SCFP-Québec. Hier encore, dans le but inavoué d'empêcher les députés de voter la troisième lecture, les conservateurs ont déposé 18 amendements au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi.

« Les opposants au projet de loi C-38 ont, jusqu'à maintenant, déployé une énergie inlassable et des moyens financiers sans précédent pour nier l'égalité juridique aux couples de même sexe » a déploré Madame Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'Association des mères lesbiennes du Québec. « Car, a rappelé Monsieur Laurent McCutcheon, Président de la Fondation Émergence/Gai Écoute et porte-parole de la Coalition, l'accès au mariage est, pour nous, une question fondamentale de droit à l'égalité avec les couples hétérosexuels qui fait appel, dans un sens plus large, aux droits de la personne. »

Depuis le premier jugement favorable aux couples de même sexe en 2002, plus de 500 témoins ont comparu devant deux comités parlementaires, dont un comité itinérant qui a fait le tour du Canada. Les députés fédéraux ont voté trois fois dans deux Parlements différents en faveur de l'accès au mariage civil pour les couples de même sexe. Tous les parlementaires fédéraux qui ont voulu s'exprimer en Chambre ou en discuter avec leurs commettants ont abondamment eu la chance de le faire.

Fondée en 1998, la Coalition québécoise pour le mariage civil des couples de même sexe vise à éliminer la discrimination systémique envers les couples de gais et de lesbiennes et leurs familles, dans les lois et les politiques sociales ainsi que sur le marché du travail.

Évangéline Caldwell (514) 482-6310, caldwele@vaniercollege@qc.ca

C.P. 476 Succursale C Montréal H2L 4K4

« Il est donc faux de prétendre que ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'un débat législatif et d'un débat de société », a souligné Madame Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Le 4 mai 2005, 68 des 75 élus fédéraux québécois ont voté en faveur du projet de loi C-38 en deuxième lecture. Monsieur Pierre Séguin, vice-président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) croit donc que « son adoption finale en troisième lecture est à portée de main, mais, a-t-il tenu à préciser, il ne saurait souffrir d'un manque de détermination ou de conviction de dernière minute de la part des députés qui se sont faits les plus ardents défenseurs du projet de loi. »

Selon Madame Lise Poulin, secrétaire générale de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), «il est temps que les parlementaires canadiens concluent le débat et adoptent le projet de loi. Ils pourraient ainsi passer à autre chose et agir sur des dossiers économiques et sociaux qui sont importants pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, peu importe leur orientation sexuelle. »

Depuis que la Cour d'appel du Québec a statué, le 19 mars 2004, que la définition traditionnelle du mariage, soit l'union exclusive de deux personnes de sexe différent, contrevenait à la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et était donc anticonstitutionnelle, 307 couples de même sexe se sont mariés au Québec - 182 couples hommes et 125 couples de femmes - selon des données récentes de l'Institut de la statistique du Québec.

La Coalition québécoise pour le mariage civil des couples de même sexe a été fondée en 1998. Elle est composée des trois grandes centrales syndicales du Québec - la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) - du Syndicat canadien de la Fonction Publique (SCFP-Québec), de la Fédération des femmes du Québec, de la Fondation Émergence/Gai Écoute, de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec, d'Egale Canada et de l'Association des mères lesbiennes du Québec.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Évangéline Caldwell, coordonnatrice, (514) 482-6310
Laurent McCutcheon, porte-parole, (514) 522-7614